

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais compte moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f		
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, Zaire, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.		20.000f 40.000f		
	Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f		
	Prix du numéro Année courante 600 f		Année ant. 700f		
	Par la poste : Majoration de 130 f		par numéro		
	Journal légalisé 900 f		Par la poste		

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2000		
1 ^{er} avril	Décret n° 2000-264 portant nomination du Premier Ministre	325
1 ^{er} avril	Décret n° 2000-265 portant nomination du Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République	326
3 avril	Décret n° 2000-266 portant nomination des Ministres	326
3 avril	Décret n° 2000-267 portant nomination du Secrétaire général de la Présidence de la République et du Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République	327
3 avril	Décret n° 2000-268 portant nomination du Secrétaire général du Gouvernement et du Secrétaire général adjoint du Gouvernement	327
5 avril	Décret n° 2000-269 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères	327

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2000-264 du 1^{er} avril 2000
portant nomination du Premier Ministre.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en son article 43 ;

Vu le décret n° 2000-263 du 31 mars 2000 relatif à la cessation des fonctions du Premier Ministre et des autres membres du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

Article premier. – M. Moustapha Niassc est nommé Premier Ministre.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 1^{er} avril 2000.

Abdoulaye WADE.

DECRET n° 2000-265 du 1^{er} avril 2000
portant nomination du Ministre d'Etat, Directeur
de Cabinet du Président de la République.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution.

DÉCRÈTE :

Article premier. – M. Idrissa Seck est nommé Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 1^{er} avril 2000.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Moustapha NIASSE

DECRET n° 2000-266 du 3 avril 2000
portant nomination des ministres.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en son article 43.

Vu le décret n° 2000-264 du 1^{er} avril 2000 portant nomination du Premier Ministre :

Sur proposition du Premier Ministre.

DÉCRÈTE :

Article premier. – Sont nommés :

MM. Landing Savané, Ministre des Mines, de l'Artisanat et de l'Industrie :

Abdoulaye Bathily, Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique :

Amath Dansokho, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat :

Madiéyna Diouf, Ministre de l'Equipement et des Transports :

Makhtar Diop, Ministre de l'Economie et des Finances :

Pape Diouf, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage :

MM. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur :

Youba Sambou, Ministre des Forces armées ;

M^{me} Mame Madior Boye, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice :

Général de division (CR) Mamadou Niang, Ministre de l'Intérieur :

MM. Madior Diouf, Ministre de l'Enseignement supérieur :

Oumar Khassimou Dia, Ministre du Plan ;

M^{me} Marie Lucienne Tissa Mbengue, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle :

M. Abdou Fall, Ministre de la Santé :

M^{mes} Aminata Tall, Ministre de la Famille et de la Solidarité nationale :

Khady Fall, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation :

MM. Khourachi Thiam, Ministre du Commerce.

Yéro Dé, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi.

Oumar Sarr, Ministre de la Pêche ;

Lamine Bâ, Ministre de l'Environnement :

Mamadou Diop, Ministre de la Culture et de la Communication :

Ndiawar Touré, Ministre du Tourisme ;

Joseph Ndong, Ministre des Sports et des Loisirs :

Modou Fada Diagne, Ministre de la Jeunesse :

Amadou Sarr, Ministre de l'Intégration africaine,

M^{me} Haoua Dia, Ministre chargé des relations avec les Assemblées :

M. Abdoulaye Diop, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 3 avril 2000.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Moustapha NIASSE

DECRET n° 2000-267 du 3 avril 2000

portant nomination du Secrétaire général de la Présidence de la République et du Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2000-264 du 1^{er} avril 2000 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2000-265 du 1^{er} avril 2000 portant nomination du Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République.

DÉCRÈTE :

Article premier. – Il est mis fin aux fonctions de :
MM. Babacar Carlos Mbaye, Secrétaire général des Services présidentiels ;

Abdoul Kader Kamara, Secrétaire général adjoint des Services présidentiels.

Art. 2. – Sont nommés :

MM. Ousmane Masseck Ndiaye, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

Mbaye Diack, Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République.

Art. 3. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 3 avril 2000.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Moustapha NIASSE

DECRET n° 2000-268 du 3 avril 2000

portant nomination du Secrétaire général du Gouvernement et du Secrétaire général adjoint du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, et notamment en ses articles 37 et 65 ;

Vu le décret n° 95-332 du 21 mars 1995 relatif à l'organisation des services du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2000-264 du 1^{er} avril 2000 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur le rapport du Premier Ministre.

DÉCRÈTE :

Article premier. – Il est mis fin aux fonctions de :
MM. Ousmane Ndiaye, Secrétaire général du Gouvernement ;

Bara Niang, Secrétaire général adjoint du Gouvernement.

Art. 2. – Sont nommés :

M. Fodé Seck, Secrétaire général du Gouvernement ;

M^{me} Suzanne Texeira, Secrétaire général adjoint au Gouvernement.

Art. 3. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 3 avril 2000.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Moustapha NIASSE

DECRET n° 2000-269 du 5 avril 2000

portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ;

Vu la loi n° 90-07 du 28 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;

Vu le décret n° 98-604 du 4 juillet 1998 modifié portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Vu le décret n° 2000-264 du 1^{er} avril 2000 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2000-266 du 3 avril 2000 portant nomination des ministres ;

Sur le rapport du Premier Ministre.

DÉCRÈTE :

Article premier. – Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE LA REPUBLIQUE

1° Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Service du Protocole ;
- Bureau de Sécurité ;
- Bureau d'Analyse et d'Orientation.

*2° Secrétariat général de la Présidence de la République :**a) Services propres :*

- Service de l'Administration générale et de l'Equi-
pement :

- Laboratoire radioélectrique ;
- Bureau du Courrier général ;
- Service technique central des Chiffres et de la
Sécurité des Télécommunications ;

- Service de Communication ;

- Bureau de Documentation ;

- Intendance des Palais de la Présidence de la
République ;

- Bureau d'Architecture ;

- Service Informatique.

b) Services rattachés :

- Inspection générale d'Etat ;

- Contrôle financier ;

- Direction de la Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat ;

- Comité national de Coordination des Télécommu-
nications ;

- Commission nationale pour la Francophonie.

3° Autres services et organismes :

- Etat-major particulier du Président de la Répu-
blique :

- Inspection générale des Forces armées ;

- Maison militaire ;

- Escadrille présidentielle ;

- Délégation à l'Informatique ;

- Cellule économique et financière ;

- Agence des Infrastructures, de la Promotion de
l'Investissement et des Grands Travaux ;

- Guichet des Droits de l'Homme ;

- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion ;

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Défense
nationale ;

- Commission nationale des Contrats de l'Adminis-
tration.

PRIMATURE

1° Cabinet du Premier Ministre et services rattachés :

- Bureau de Presse et de Documentation,

*2° Secrétariat général du Gouvernement :**a) Services propres :*

- Service de la Législation, auquel sont rattachés
l'Imprimerie nationale, le Bureau du Courrier général
et le Bureau du Visa ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equi-
pement ;

- Direction des Archives du Sénégal ;

- Intendance des Palais nationaux,

b) Services rattachés :

- Délégation au Management public ;

- Comité d'Allègement et de Simplification des
Formalités et des Procédures administratives ;

- Commissariat aux Réfugiés et aux Personnes
déplacées.

MINISTERE DES MINES, DE L'ARTISANAT
ET DE L'INDUSTRIE*1° Cabinet et services rattachés :*

- Inspection technique et administrative ;

- Bureau de Presse et de Documentation ;

- Mission d'Aménagement et de Promotion du
Technopole de Dakar ;

- Service de la Propriété industrielle et technolo-
gique.

2° Directions :

- Direction de l'Industrie ;

- Direction des Mines et de la Géologie ;

- Direction de l'Artisanat ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equi-
pement ;

- Institut sénégalais de Normalisation.

3° Autres administrations :

- Centre de Formation artisanale de Dakar (CFA) ;

- Centre de Perfectionnement des Artisans ruraux
(CPAR) ;

- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal
(CPAA).

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection de l'Hydraulique ;
- Service de Gestion et de Planification des Ressources en Eau ;
- Cellule de Communication ;
- Agence sénégalaise d'Électrification rurale.

2° Directions

- Direction de l'Énergie ;
- Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ;
- Mission d'Études et d'Aménagement des Vallées fossiles ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques.

2° Directions

- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Direction de la Construction et de l'Habitat ;
- Direction des Espaces verts urbains ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection de l'Équipement et des Transports ;
- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux publics ;
- Cellule de Coordination du Programme d'Ajustement sectoriel Transport.

2° Directions

- Direction de la Marine marchande ;
- Direction des Travaux publics ;
- Direction des Transports terrestres ;
- Direction des travaux géographiques et cartographiques ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- Direction de l'Aviation civile ;
- Direction de la Météorologie nationale.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

1° Cabinet et services rattachés

- Inspection des Finances ;
- Cellule de Contrôle des Effectifs de la Masse salariale ;
- Cellule de Gestion et de Contrôle du Portefeuille de l'État ;
- Guichet unique ;
- Service de la Presse et de la Documentation ;
- Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises ;
- Cellule de Suivi de la Politique économique ;
- Fonds de Promotion économique ;
- Secrétariat du Fonds de Contrepartie de l'Aide alimentaire,
- Commissariat à l'Après Barrages.

2° Directions

- Direction générale des Finances :
 - Services rattachés au Directeur général ;
 - Direction du Budget ;
 - Direction de la Dette et de l'Investissement ;
 - Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères ;
- Direction du Matériel et du Transit administratif ;
- Direction du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- Direction générale des Douanes :
 - Inspection générale des Services ;
 - Centre informatique douanier ;
 - Direction des Études et de la Réglementation douanières ;
 - Direction des Régimes économiques et particuliers ;
 - Direction des Enquêtes douanières ;
 - Direction du Personnel, de la Logistique et de la Formation ;
 - Directions régionales ;
 - Groupement central d'Intervention ;
- Direction générale des Impôts et Domaines :
 - Services rattachés au Directeur général ;
 - Inspection générale des Services ;
 - Direction des Impôts ;
 - Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;
- Direction des Vérifications et Enquêtes fiscales :
 - Direction du Cadastre.

- Direction de la Coopération économique et financière ;
- Direction de la Prévision et de la Statistique ;
- Direction de la Monnaie et du Crédit ;
- Direction des Assurances ;
- Agence judiciaire de l'Etat ;
- Direction du Traitement automatique de l'Information ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection de l'Agriculture ;
- Bureau de Presse et d'Information ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Comité national du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

2° Directions

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de l'Elevage ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction du Génie rural ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques.

3° Autres administrations

- Centre de Formation professionnelle horticole (CFPH) ;
- Centre d'Initiation horticole (CIH) ;
- Centre de Perfectionnement agricole (CPA) ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées (CNFCI) ;
- Centre de Perfectionnement des Maraîchers (CPM) ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et Industrie animales (CNFTEIA) ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs (CPE).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

1° Cabinet et services rattachés

- Service du Protocole ;
- Bureau de Presse et d'Information ;
- Bureau des Pèlerinages ;
- Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur.

2° Secrétariat général et services rattachés

- Service des Conférences internationales et de la Traduction ;
- Bureau du Courrier et de la Valise diplomatique ;
- Bureau du Chiffre ;
- Inspection des Postes diplomatiques et consulaires ;
- Agence comptable centrale des Postes diplomatiques et consulaires.

3° Directions,

- Direction Afrique-Asie ;
- Direction Europe-Amérique-Océanie ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction des Affaires juridiques et consulaires ;
- Direction des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

1° Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection technique.

2° Cabinet militaire et services rattachés

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées ;

3° Services propres

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale ;
- Direction de la Justice militaire ;
- Direction de la Documentation et de la Sécurité extérieure ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Equipement et du Budget ;

- Direction du Génie et de l'Infrastructure ;
- Direction du Matériel ;
- Direction des Transmissions ;
- Direction de l'Intendance ;
- Direction de la Santé ;
- Direction de la Sécurité militaire ;
- Direction du Contrôle, des Etudes et de la Législation ;
- Division de la Gestion du Building administratif.

MINISTERE DE LA JUSTICE

1° Cabinet et services rattachés

- L'Inspection générale de l'Administration et de la Justice.

2° Directions :

- Direction des Affaires civiles et du Sceau ;
- Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;
- Direction des Services judiciaires ;
- Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale ;
- Direction de l'Administration pénitentiaire ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment ;
- Centre de Formation judiciaire.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1° Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Services de Sécurité ;
- Inspection de l'Administration territoriale et locale ;
- Service des Télécommunications
- Service des Archives communes ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Service de Formation ;
- Groupement national des Sapeurs-pompiers ;
- Bureau de suivi

2° Directions :

- Direction générale de la Sûreté nationale :
 - Services directement rattachés au Directeur général ;
 - Direction de la Sûreté de l'Etat ;
 - Direction de la Police judiciaire ;

- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
 - Direction de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
 - Direction des Personnels ;
 - Direction du Budget et des Matériels ;
- Direction générale des Elections :
 - Services rattachés au Directeur général ;
 - Direction des Opérations électorales ;
 - Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale :
 - Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
 - Direction de la Protection civile ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1° Cabinets et services rattachés :

- Office du Baccalauréat ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;

2° Directions :

- Direction de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Bourses ;
- Délégation aux Affaires scientifiques et techniques ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

3° Autres administrations :

- Ecole nationale d'Economie appliquée (ENEA) ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture ;
- Ecole nationale des Cadres ruraux (ENCR).

MINISTERE DU PLAN

1° Cabinet :

2° Directions :

- Direction de la Planification des Ressources humaines ;
- Direction de la Planification ;
- Direction des Stratégies de Développement ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1° *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection générale de l'Education nationale.
- Unité de Coordination des Projets d'Education.

2° *Directions :*

- Direction de l'Education préscolaire et de l'Enseignement élémentaire.
- Direction de l'Enseignement moyen et secondaire général.
- Direction de l'Enseignement secondaire technique.
- Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base,
- Direction de la Promotion des Langues nationales.
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education,
- Direction des Constructions et de l'Equipe-ment scolaires,
- Direction de l'Administration générale et de l'Equi- pement;
- Direction de la Formation professionnelle.

3° *Autres administrations :*

- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO;
- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education;
- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale (ENFEFS);
- Ecoles de Formation d'Instituteurs (EFI).
- Institut national d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA);
- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar;
- Centre de Formation des Maîtres d'Enseignement technique,
- Centre de Formation professionnelle des Jeunes YMCA de Dakar,
- Centre de Formation professionnelle et technique, Sénégal-Japon (CFPT/SJ),
- Centre d'Enseignement professionnel (CEP).
- Centre national de Formation des Cours profession- nels et industriels (CNCPI),
- Centre régional d'Enseignement technique féminin (CRETf);
- Centres d'enseignement technique féminin (CETF);
- Centre de Formation professionnelle de Joal Fadiouth;
- Centre régional de Formation professionnelle (CRFP).

MINISTERE DE LA SANTE

1° *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection de la Santé,
- Service national de l'Education pour la Santé;
- Laboratoire national de Contrôle des Médicaments;
- Cellule d'Appui et de Suivi du Plan national de Développement sanitaire.

2° *Directions :*

- Direction de l'Administration générale et de l'Equi- pement;
- Direction de la Santé;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament;
- Direction des Etablissements de Santé;
- Direction des Etudes, de la Recherche et de la Formation;
- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière;
- Ecole nationale de Développement sanitaire et social.

MINISTERE DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

1° *Cabinet et services rattachés*

- Centre national d'Information et de Documentation pour la Femme;
- Commissariat à la Sécurité alimentaire.
- Bureau de Suivi et de Coordination des Projets.

2° *Directions :*

- Direction de l'Action sociale;
- Direction du Bien-être familial;
- Direction du Développement communautaire;
- Service de l'Administration générale et de l'Equi- pement;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

1° *Cabinet :*

2° *Directions :*

- Direction des Collectivités locales;
- Direction de l'Expansion rurale;
- Direction de l'Aménagement du Territoire;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

MINISTERE DU COMMERCE

1° *Cabinet :*

- Inspection technique et administrative du Commerce

2° *Directions :*

- Direction du Commerce intérieur;
- Direction du Commerce extérieur;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE.
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI :1° *Cabinet :*2° *Directions :*

- Direction de l'Emploi;
- Direction du Travail et de la Sécurité sociale;
- Direction de la Fonction publique;
- Direction de l'Assistance technique;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement:
- Ecole nationale d'Administration;
- Centre médico-social de la Fonction publique;
- Centre national d'Action et de Formation.

MINISTERE DE LA PECHE

1° *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection de la Pêche.

2° *Directions :*

- Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes.
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

1° *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection administrative et technique de l'Environnement;

2° *Directions*

- Direction des Parcs nationaux;
- Direction de l'Environnement et des Etablissements classés:
- Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Protection des Sols;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement;
- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasse et Parcs nationaux.

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION1° *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection des Affaires culturelles;
- Inspection des Services.

2° *Directions :*

- Direction des Arts, des Lettres et des Bibliothèques;
 - Direction du Patrimoine historique et ethnographique;
 - Direction des Etudes et de la Réglementation de la Poste et des Télécommunications;
 - Direction de la Communication et de la Cinématographie;
 - Service de l'Administration générale et de l'Equipement;
 - Service de l'Inspection;
 - Service d'Information et de Documentation.
- 3° *Autres administrations :*
- Galerie nationale d'Arts;
 - Ecole normale d'Enseignement artistique;
 - Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique;
 - Ecole nationale des Beaux arts;
 - Institut de Coupe, Couture et Mode (ICCM).

MINISTERE DU TOURISME

1° *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection administrative et technique.

2° *Directions :*

- Direction des Investissements et de la Promotion touristique;
- Direction des Professions et des Activités touristiques;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement;
- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique.

MINISTERE DES SPORTS
ET DES LOISIRS1° *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection des Sports;
- Bureau de presse, d'information et de documentation.

2° *Directions :*

- Direction de la Haute Compétition;
- Direction de l'Education physique et des Activités sportives;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.
- Centre national d'Education populaire et sportive.

MINISTERE DE LA JEUNESSE

1° Cabinet :

2° Directions :

- Direction de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives;
- Service civique national;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE

1° Cabinet

2° Directions

- Direction des Etudes et des Projets d'Intégration économique africaine;
- Direction des Organisations et Communautés interafricaines;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DES RELATIONS
AVEC LES ASSEMBLEES

- Cabinet :
- Service des Relations avec les Assemblées.

Article 2 : Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit

I - ETABLISSEMENTS PUBLICS
A CARACTERE ADMINISTRATIF :

MINISTERE DES FORCES ARMEES :

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (O.N.A.C.).

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Université de Dakar;
- Université de Saint-Louis;
- Centre des Oeuvres universitaires de Dakar (COUD);
- Centre régional des Oeuvres universitaires de Saint-Louis (CROUS).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Institut sénégalais-britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA);
- Ecole nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (E.N.S.E.T.P.);
- Centre national de Qualification professionnelle (CNQP).

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION :

- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano (C.T.D.S).
- Université des Mutants pour le Dialogue des Cultures.
- Institut islamique de Dakar (I.I.D).

MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

- Institut supérieur d'Education populaire et du Sport (INSEPS).

II - ETABLISSEMENTS PUBLICS
A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIALMINISTERE DE L'ENERGIE
ET DE L'HYDRAULIQUE

- Office national d'Assainissement du Sénégal (ONAS).

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS

- Centre expérimental de Recherches et d'Etudes pour l'Equipement (CEREEQ).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Office national de Formation professionnelle (O.N.F.P.).

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION :

- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (M.S.A.D).
- Agence de Presse sénégalaise (A.P.S).

III - ETABLISSEMENTS PUBLICS
A CARACTERE PROFESSIONNEL :MINISTERE DES MINES, DE L'ARTISANAT
ET DE L'INDUSTRIE

- Union nationale des Chambres de Métiers.
- Chambre des Métiers.

MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT :

- Ordre des Architectes.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS

- Conseil sénégalais des Chargeurs (C.O.S.E.C.).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE :

- Ordre des Vétérinaires.

MINISTERE DE LA JUSTICE :

- Ordre des Avocats;
- Ordre des Experts et Evaluateurs agréés;

MINISTERE DE LA SANTE

- Ordre des Médecins;
- Ordre des Pharmaciens.

MINISTERE DU COMMERCE

- Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture;
- Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION :

- Bureau sénégalais du Droit d'Auteur (B.S.D.A.).

IV - ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE :

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Hôpital principal de Dakar.

MINISTERE DE LA SANTE

- Centre hospitalier universitaire de Fann;
- Hôpital Aristide le Dantec;
- Hôpital des Enfants Albert Royer;
- Hôpital général de Grand Yoff;
- Hôpital régional de Thiès;

- Hôpital Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack;
- Hôpital Amadou Sakhir Mbaye de Louga;
- Hôpital lieutenant colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis;

- Hôpital régional de Ziguinchor;
- Hôpital régional de Tambacounda;
- Hôpital Eenrich Lubke de Diourbel;
- Hôpital de Thiaroye;
- Hôpital d'Ourossogui;
- Hôpital de Ndoum;
- Centre national de Transfusion sanguine;
- Centre national d'Appareillage et d'Orthopédie.
- Pharmacie nationale d'Approvisionnement.

V - ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

MINISTERE DES MINES, de l'ARTISANAT
ET DE L'INDUSTRIE

- Institut de Technologie alimentaire (I.T.A.).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

- Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA).

Art. 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

MINISTERE DES MINES,
DE L'ARTISANAT ET DE L'INDUSTRIE

- Société nationale d'Etudes et de Promotion industrielle (SONEPI);
- Société du Domaine industriel de Dakar (SODIDA);
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor (SODIZI);
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis (SODISA);
- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental (MIFERSO);
- Industries chimiques du Sénégal (ICS);
- Rhône Poulenc Rorer (ex-SIPOA);
- Société des Mines d'Or de Sabadola (SMS);
- Société des Textiles de Kaolack (SOTEXCA);
- Compagnie des Tourbières du Sénégal (CTS);

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE

- Société nationale des Forages (SONAFOR);
- Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES);
- Sénégalaise des Eaux (SDE);
- Société nationale d'Electricité (SENELEC);
- Société PETROSEN;
- Société africaine de Raffinage (SAR).

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré (HLM);
- Société immobilière du Cap-Vert (SICAP);
- SCAT-URBAM.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

- Société sénégalaise d'Equipements pour la Promotion des Transports collectifs (SEPROT);
- Société nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS);
- Société d'Investissement et de Restructuration navale (SIRN);
- Compagnie sénégalaise de Navigation maritime (COSENAM);
- Société nationale du Port autonome de Dakar (PAD);
- Société de Mise Hors d'Eau (SODEMHE);
- Société nationale des Transports aériens - Air Sénégal (SONATRA);
- Compagnie Air-Afrique.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Loterie nationale du Sénégal (LONASE);
- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale (CBAO);
- Crédit Lyonnais du Sénégal (CLS);
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS);
- AXA Assurances Sénégal (AAS);
- Assurances générales du Sénégal (AGS);
- Banque de l'Habitat du Sénégal (B.H.S);
- Caisse nationale de crédit agricole (C.N.C.A.S);
- Banque sénégaléo-tunisienne (BST);
- Banque islamique du Sénégal (BIS);
- Société sénégalaise de Réassurances (SEN.RE);
- Société nationale de Recouvrement (S.N.R);
- Fonds de Garantie Automobile (FGA);
- Société nationale d'Assurance et de Crédit (SONAC).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS);
- Sonagrains;
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal (SAED);
- Agence nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR);
- Société de Développement agricole et industriel (SODAGRI);
- Société nationale de la Tomate industrielle (S.N.T.I);
- Société d'Exploitation des Ressources animales du Sénégal (SERAS);
- Société de Développement des Fibres textiles (SODEFITEX).

MINISTERE DU COMMERCE

- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal (CICES).

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION :

- Société nationale « La Poste »;
- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (RTS);
- Société nationale des Télécommunications (SONATEL);
- Société sénégalaise de Presse et de Publication (S.S.P.P) le Soleil;
- Société sénégalaise d'Importation, de Distribution et d'Exportation cinématographiques (SIDEK);
- Société « les Nouvelles Editions africaines ».

MINISTERE DU TOURISME

- Société d'Aménagement touristique de la Petite Côte (SAPCO).

Article 4 : Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment le décret n° 98-604 du 4 juillet 1998.

Article 5 : Le Premier ministre et les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 5 avril 2000.

Abdoulaye WADE

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre

Moustapha NIASSE.